

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mars 2016

LIBERTÉ, INDÉPENDANCE ET PLURALISME DES MÉDIAS - (N° 3542)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 53

présenté par
M. Salles, M. Degallaix et M. Piron

ARTICLE 3

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement se justifie par son texte même.